VILLE DE THÔNEX

Procès-verbal
Séance du 1er avril 2025

Présences :

Messieurs	Bruno da Silva	Maire
	Pascal Uehlinger	Conseiller administratif
	Marc Kilcher	Conseiller administratif
Monsieur	Florian Wünsche	Président du Conseil municipal
Mesdames	Alimi Masha	Moro Virginie
	Bersier Julie	Munier Alexandra
	Cauvin Francesca	N'Guessan Pélagie
	Mancini Françoise	Raiola Laurence
Messieurs	Bickel Pierre	Loureiro Daniel
	Boux de Casson Fabrice	Peyraud Alexandre
	Calame Philippe	Piguet Frédéric
	Camuglia Joseph	Stark Richard
	Germann Martin	Thomas Sébastien
	Knörr Stephen	Üregen Ali
		Ventouras Thierry
Excusé(e)s	Avigdor Daniel	Gregori Roberto
	Nicolet Alain	Ruppen Xavier
	Saudan Guy	

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2025
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'100'000.- pour chiffrer le projet de rénovation et d'assainissement énergétique des bâtiments du CSSM (DT_185)
6. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'403'000.- afin de réaliser le programme de mesures d'accompagnement paysager (MAP) Foron, l'acquisition de la parcelle 5580 de Thônex et la constitution de servitudes de passage public à pied et d'usage public
7. Demande d'un crédit d'étude de CHF 260'000.- pour financer l'étude de l'extension du restaurant scolaire de l'école Adrien-Jeandin
8. Demande d'un crédit d'étude de CHF 255'000.- en vue de la réalisation d'aménagements pour une utilisation hivernale du bassin extérieur de la piscine de Thônex
9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000,- pour l'installation d'un lift d'escalier à plateforme pour la salle de gymnastique à l'école Adrien-Jeandin
10. Demande d'un crédit d'étude de CHF 47'000,- en vue du réaménagement des places de jeux de l'école Pont-Bochet et du parc Motrice-Picasso
11. Demande d'un crédit d'étude de CHF 47'000,- pour le réaménagement de l'espace culturel du Bois-des-Arts
12. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 550'000.- pour l'acquisition d'un Tonne-Pompe pour la compagnie des sapeurs-pompiers de la Ville de Thônex
13. Motion du groupe Alternative « Pour une zone de sécurité sans camion 30km/h »
14. Propositions du Conseil administratif
15. Questions écrites
16. Propositions individuelles

17. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h02 et souhaite la bienvenue à l'assemblée, notamment le public venu nombreux. Puis, il salue les magistrats et les membres de l'administration communale. MM. Gregori, Saudan, Ruppen, Nicolet et Avigdor sont excusés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2025

- **Par 18 voix pour et 3 abstentions, le procès-verbal de la séance du 11 février 2025 est approuvé.**

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président annonce le retrait par leurs auteurs de la motion initialement prévue au point 13 de l'ordre du jour, déposée par l'Alternative et intitulée « Pour une zone de sécurité sans camions 30km/h ».

Le Président félicite les candidates et candidats aux élections municipales, quel que soit leur résultat, pour leur engagement et investissement en faveur de Thônex. Il se réjouit de siéger avec les élues et élus les prochaines années et souhaite bonne chance aux autres pour les prochaines élections.

3. Communications du Conseil administratif

M. Bruno da Silva, Maire

M. da Silva salue le public et se joint aux félicitations du Président en remerciant celles et ceux qui ont fait vivre la démocratie locale ces derniers mois. Un fait intéressant est le taux de participation de 40% des électeurs thônésiens, un record dans les grandes villes du canton, parfois à plus de 10% que dans des communes de tailles comparables. M. da Silva illustre à quel point la démocratie est vivante et dynamique à Thônex, grâce aussi à toutes les personnes qui ont participé au scrutin.

Initiative +150 places de crèche à Thônex

L'Initiative populaire communale « +150 places de crèche à Thônex » a abouti, et le Conseil administratif informera le Conseil municipal ainsi que le canton de la suite que les autorités décideront de lui donner.

M. Pascal Uehlinger

Crédits supplémentaires

M. Uehlinger annonce un dépassement de CHF 40'000.- du crédit supplémentaire d'investissement voté le 26 mars 2024 pour la réalisation de la Maison de l'Enfance située au 9A, avenue Tronchet, qui sera présenté au bouclement dudit crédit et sera traité à la fin de l'exercice.

M. Uehlinger indique en outre que la rallonge pour la passerelle Mapraz n'a pas été votée par Chêne-Bougeries. L'opération sera donc soldée mais des discussions sont en cours avec M. Gross, Conseiller administratif de Chêne-Bougeries, afin de quand même déposer l'autorisation de construire pour que la législature suivante de Chêne-Bougeries puisse reprendre le dossier, et éventuellement le valider.

AIMP panneaux solaires des écoles du Bois-des-Arts et de Marcelly

Les deux lots séparés par école ont couronné un seul vainqueur, la compagnie Helios, qui installera 1'561 mètres carrés de panneaux supplémentaires, en plus des 5'663 déjà en place, soit une augmentation de 22% des surfaces propriété de la commune. À noter que, à l'avenir, la commune produira 1,6 GWh sur ces systèmes. Par la suite, il ne restera plus beaucoup d'autres surfaces communales, les étapes suivantes consisteront donc à aborder le domaine privé, notamment les institutions, caisses de pension et autres propriétaires d'immeubles.

Pour information, les détails techniques des nouvelles installations photovoltaïques sont donnés ci-dessous :

Surfaces de photovoltaïques école Marcelly et Bois-des-Arts

Ecole Bois-Des-Arts

Puissance (kW c) : 159.30

Surface (m2) : 704.00

Nombre de panneaux : 354

Production annuelle (kW h) : 172'460.00

Ecole Marcelly

Puissance (kW c) : 194.00

Surface (m2) : 857.00

Nombre de panneaux : 432.00

Production annuelle (kW h) : 218'460.00

Superficie totale (m2) : 1561

M. Marc Kilcher

M. Kilcher félicite également les élues et élus, et souhaite bonne chance aux candidates et candidats du prochain tour des élections du Conseil administratif.

Réaménagement Fossard et campagne +100 arbres

Le réaménagement est terminé, et a suivi le plan voté par le Conseil municipal, avec l'arbre et l'inscription associée au contexte historique du chemin mémoriel.

Par la même occasion, la campagne pour planter 100 arbres a aussi été conclue sur ce lieu, le dernier ayant été planté dans le cadre du réaménagement, sur la passerelle de passage en France voisine.

Inauguration parc Marcelly

M. Kilcher annonce l'inauguration du parc le 6 mai, à laquelle tout le monde sera naturellement convié, et qui permettra de clôturer l'exercice entrepris en début de législature, avec la rénovation du parc au centre de la commune.

Radar

M. Kilcher rapporte que le chemin de la Mousse en direction de Chêne-Bourg, en sens unique, a été contrôlé. Les résultats sur une semaine montrent 18'000 passages de véhicules, sur une route limitée à 40km/h. Le dépassement ne s'élève qu'à 8,2%.

Le Président annonce comme de coutume que le point 13 de l'ordre du jour intitulé « propositions du Conseil administratif » sera abordé à 23h00 quel que soit l'avancement de l'ordre du jour.

4. Rapports des commissions

- **Mme Julie Bersier, présidente de la commission travaux, bâtiments**

La séance du 13 février 2025
Ordre du jour
Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2024
2. Divers

Mme Bersier indique que la séance s'est tenue en présence de Mme Aranda, MM. Uehlinger, Poncioni, Fortuna et Simili. Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 a été approuvé par 5 voix pour et 2 abstentions. Le sauna de la piscine a fait l'objet d'une présentation quant à son fonctionnement et son entretien, qui ont été préavisés favorablement par 5 voix pour et 2 abstentions. Le second vote sera abordé dans le cadre du point 8 de cet ordre du jour, et le troisième concernant les restaurants scolaires d'Adrien-Jeandin sera rapporté au point 7. La séance s'est terminée à 21h24.

- **M. X. Ruppen, président de la commission écoles, jeunesse, sports**

La séance du 11 mars 2025
Ordre du jour
Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024
2. Bilan partenariat crèche privée Bubbles
   En présence de M. Guillaume Ducret, Directeur général de la FJT
3. Divers

Mme Bersier donne le rapport de la séance en l'absence de M. Ruppen, qu'elle a également remplacé lors de la séance du 11 mars en question.

M. Piguet arrive à 20h16.

Mme Bersier indique que la séance s'est tenue en présence de MM. Kilcher et Ducrest, ainsi que Mmes Benami et Grandchamp de la crèche privée Bubbles. Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2024 n'a pu être approuvé en raison de 6 abstentions. En point 2, un bilan de la crèche privée Bubbles à Belle-Terre a été donné. La proposition du Conseil administratif quant à la poursuite de la convention a été acceptée à l'unanimité, ainsi que l'augmentation du nombre de places de 10 à 12. Dans les divers, M. Kilcher a annoncé la libération de la halte-garderie d'ici fin mai. La séance a pris fin à 19h44.

- **M. P. Calame, président de la commission finances**

La séance du 20 mars 2025
Ordre du jour
Discussion et/ou vote sur

1 Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2025

Le Président indique que les éléments financiers seront rapportés séparément par M. Calame aux point 5 à 11 de l'ordre du jour.

5. Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'100'000.- pour chiffrer le projet de rénovation et d'assainissement énergétique des bâtiments du CSSM (DT_185)

Préambule

Le Président donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif délégué aux commissions écoles, jeunesse, sports.

M. Kilcher rappelle que ce point du CSSM a été abordé dans le cadre du Conseil intercommunal, et a aussi été présenté en commission des finances, qui a souhaité une audition du directeur du centre, M. Sautier, et des intervenants impliqués. L'idée est de lancer le crédit d'étude sur la rénovation de l'ensemble de la salle omnisport de Sous-Moulin. Cette dernière comporte non seulement un volet énergétique, mais aussi les problématiques liées à la canalisation. Ce projet ambitieux est estimé au bas mot à 30 millions de francs. Après un MEP qui a débouché sur la sélection du bureau d'architectes Bugna, accompagné de mandataires. La première étape de l'exercice a déjà obtenue la validation des deux autres communes, et consiste à coordonner l'étude pour ambitionner ce projet lors de la prochaine législature. La validation du Conseil municipal de Thônex sur ce crédit d'étude est dès lors cruciale pour poursuivre le travail entamé de mise en conformité nécessaire.

M. Calame rapporte que la commission des finances a préavisé favorablement cette demande de crédit à l'unanimité.

Discussion

M. Camuglia annonce que l'Alternative votera en faveur de ce projet, important au vu des pertes énergétiques et de l'avancement des travaux.

Mme Munier donne lecture d'une intervention au nom du PLR.

« Le sport, c'est la santé. Et comme dirait notre médecin, vaut mieux prévenir que guérir.

Aujourd'hui, nous sommes face à une évidence : nos infrastructures sportives ont besoin d'un sérieux lifting. Certes, elles ont traversé les décennies avec vaillance, mais aujourd'hui, elles montrent des signes évidents de fatigue. Nous soutenons ce crédit d'étude, car investir dans des installations modernes et écoresponsables, c'est investir dans le bien-être de notre population jeune comme moins jeune. Assainir, rénover et optimiser, c'est garantir un avenir durable pour nos infrastructures tout en respectant les exigences énergétiques et environnementales actuelles.

Alors oui, cela représente un coût. Mais, comme en sport, sans efforts, pas de résultats. Cependant, nous nous interrogeons sur certains aspects du projet, notamment l'installation de la coursive. Répond-t-elle vraiment aux exigences fixées et aux besoins prioritaires du centre sportif ? Nous comptons sur nos représentants au comité du CSSM pour assurer un suivi rigoureux de l'ensemble du processus, de l'étude au projet final.
Le PLR est donc favorable à ce crédit d'étude et espère que ce projet saura transformer nos infrastructures en championnes de la durabilité et de l'efficacité énergétique. »

M. Calame rapporte que le groupe du Centre et des Verts libéraux a été quelque peu surpris par le montant du crédit d'étude, à savoir 3,3 millions de francs au total, soit 1,1 million par commune. Il s'agit quasiment du coût du crédit d'étude de l'école de Belle-Terre, qui comprenait 18 classes, 6 salles d'intégration, 3 salles de gym, le réfectoire des restaurants scolaires, une ludothèque, des aménagements extérieurs, des aménagements énergétiques complexes et divers, etc. En comparaison, le montant pour l'étude de la rénovation énergétique du CSSM surprend. Sur le fond, le Centre-VL est convaincu que cette dernière est nécessaire, les installations techniques étant vieillissantes et le besoin d'étanchéité évident. Une réflexion globale sur le mode de fonctionnement de ces questions énergétiques est essentiel aussi, les technologies et méthodologies en matière de chauffage et de refroidissement ayant fortement évolué depuis la création de la patinoire il y a 25 ans.

Le groupe est quelque peu perplexe quant à la coursive, qui servirait une vingtaine de fois par année à l'occasion de matchs de compétition. Les clubs n'en profiteront pas, et la question de l'opportunité du projet en relation avec l'investissement important qu'il implique se pose, puisque les structures actuelles de la salle ne permettent pas d'accueillir une telle coursive. Le Centre-VL souhaitent donc déposer un amendement, de manière à ce que l'étude travaille sur deux variantes, avec et sans coursive.

L'idée est que l'étude donne un retour avant une demande d'autorisation de construire et avant les AIMP afin de valider une variante.

En effet, sur un projet qui va coûter 30 millions de francs, une installation qui sera utilisée 20 à 30 fois annuellement doit faire l'objet d'une réflexion afin de déterminer si le bénéfice réel vaut la peine de l'investissement, ou si l'économie potentielle est préférable. Le coût exact de la coursive, avec tous les frais liés aux modifications nécessaires à son installation, n'est pas connu à ce stade, mais devrait atteindre plusieurs millions, et il semble indispensable de l'estimer pour prendre une décision informée. Ainsi, l'amendement est le suivant, soit de rajouter un point 1bis, dont le texte est le suivant :

- Il devra être soumis aux Conseil municipaux des trois communes, avant la demande d'autorisation de construire, avec un devis général à plus ou moins 10%, une variante avec la coursive et une variante sans la coursive.

M. Calame transmet également au Conseiller administratif M. Kilcher, encore délégué du Conseil administratif au Conseil intercommunal du CSSM, que le rapport du MEP a exclu par principe les pompes à chaleur sous forme de géothermie en raison de leur coût, et privilégie les pompes air-air. Or, l'efficience des pompes géothermiques est plus importante, et permettrait aussi le refroidissement de la patinoire, qui est mise en place dès fin août. Il serait judicieux d'aller un peu plus loin que l'étude du MEP pour ne pas écarter cette solution écologiquement intéressante, et qui permettrait de rendre d'autres services que la pompe à chaleur air-air ne permet pas. Le point n'a pas été formulé sous la forme d'un amendement, mais M. Calame prie M. Kilcher de bien vouloir le transmettre auprès du directeur du CSSM et des mandataires impliqués.

À **M. Knörr** qui demande si Thônex est la première commune à voter ce crédit, M. Uehlinger répond par la négative et ajoute que Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg ont déjà voté en faveur à l'unanimité. **M. Knörr** remarque qu'un crédit d'étude sur un projet existant est automatiquement plus compliqué sur un projet qui n'est pas encore concrétisé.

M. Loureiro entend les divers propos, ainsi que la proposition d'amendement. Il tient cependant à souligner qu'il est plus cher de demander à des mandataires un projet avec des variantes, puisqu'il existerait un projet, et un projet « *bis* », avec d'autres calculs à faire notamment pour l'ingénieur thermicien. Si l'amendement engendre des coûts supplémentaires, la question se pose de savoir s'ils sont assumés.

M. Calame avance qu'étant donné l'incapacité des mandataires à préciser la ventilation de leurs honoraires sur ce mandat lors de la commission des finances, il leur revient d'assumer ce manquement. Si des frais supplémentaires surviennent, la commune doit effectivement les assumer, mais sur 2,6 millions d'honoraires d'étude de projet, il doit être possible d'évaluer le montant final avec ou sans la coursive. Le surcoût éventuel paraît raisonnable.

M. Kilcher rejoint presque entièrement les propos de M. Calame. Les questions techniques posées aux prestataires invités en commission des finances étaient effectivement lacunaires. Néanmoins, la situation est telle qu'à ce stade, le projet doit être soit considéré peu satisfaisant, auquel cas le Conseil municipal doit se déterminer pour l'approuver ou non ; soit la discussion doit être reprise afin de ramener des solutions que le MEP n'a pas validé.

M. Kilcher se demande si les réponses insatisfaisantes des lauréats constituent une raison suffisante pour exiger l'option supplémentaire de ne pas prendre en compte la rambarde demandée. À titre personnel, il rejoint M. Calame sur le fait que le prestataire n'a pas donné entière satisfaction dans les réponses fournies. Néanmoins, dans le contexte d'un projet qui résulte d'un mandat d'étude parallèle, d'un jury, et d'une validation au Conseil intercommunal et aux Conseils municipaux de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries. **M. Kilcher** se porte volontiers porteur de ce message, mais pense que la position de Thônex qui arriverait avec une demande « en fin de course » soulève un problème dans le processus démocratique. Il réitère reconnaître la vacuité des réponses en commission des finances. Toutefois, il paraît difficile de relancer le processus et de considérer l'option alors que quatre instances au moins l'ont validée.

M. Boux de Casson s'enquiert de savoir si l'amendement doit aussi être approuvé dans les 2 autres communes s'il est voté ce soir à Thônex. **M. Kilcher** répond que le groupement intercommunal a l'indépendance de décider et est responsable juridiquement des décisions prises. Ainsi, si un amendement est voté, il revient au Conseil intercommunal de restatuer sur la demande et de la valider à nouveau. Comme il ne dispose pas d'un budget, cela sous-entend que l'objet repasse dans les commissions communales en raison des potentiels coûts supplémentaires.

M. Piguet estime que l'essentiel ici est d'obtenir des informations additionnelles sur un surcoût, en posant simplement la question du rapport entre la qualité et/ou l'utilité et le prix de la coursive, à un groupe d'architectes qui a chiffré l'ensemble du projet à 28 millions. Ils devraient aussi être capable de déterminer le montant de la coursive. Il relève du bon sens élémentaire de connaître le prix d'un objet pour se déterminer sur la pertinence de son achat.

M. Kilcher mentionne que la coursive est souhaitée, raison pour laquelle elle est intégrée dans le crédit d'étude, bien qu'elle ne soit pas encore réalisée à ce stade. La volonté de l'installer provient de la pratique du sport au CSSM, avec des équipes en LNA et en LNB frôlant une couverture médiatique telle que la possibilité de visionner les matchs soit demandée. Cet aspect a été questionné puis intégré par le Conseil intercommunal, dont plusieurs membres du Conseil municipal font partie. Cette coursive a été intégrée dans l'appréciation du juré du MEP, qui a jugé pertinent de l'inclure dans le crédit d'étude. Ainsi, son inclusion résulte d'une demande des clubs, notamment de première ligue, et a été validée par le Conseil intercommunal, puis intégré dans le descriptif du MEP et inclus dans le dossier lauréat. Dans ce contexte, avec la validation des CM de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, et bien que **M. Kilcher** comprenne les interrogations de M. Calame, il pense néanmoins qu'il faille laisser les acteurs entreprendre le crédit et préparer un projet de rénovation de l'enveloppe du CSSM selon les ambitions données dans le cadre du MEP et validées par le Conseil intercommunal. Introduire un amendement ce soir reviendrait à discréditer le travail réalisé par les CM délégués, et obligerait à ouvrir une nouvelle discussion sur les budgets supplémentaires nécessaires pour défendre l'extension de l'étude demandée par M. Calame.

M. Calame rappelle que la demande émane du groupe le Centre-VL, et pas de lui-même seulement. Théoriquement, il est possible de lancer le crédit sans l'amendement. Si, au final, la commune estime que le projet coûte trop cher en raison de la coursive, les 3,3 millions de francs de l'étude auront été perdus.

Pour **M. Calame**, la question se pose de savoir s'il est plus judicieux d'établir une étape intermédiaire pour faire valider la coursive en s'appuyant sur des informations précises. Le crédit d'étude ainsi approuvé en toute connaissance de cause constituerait une base bien plus solide que de partir tête baissée et de risquer perdre l'ensemble des frais d'étude. Pour rappel, le plan quadriennal prévoit plus de 102 millions de francs d'investissements, dont certains inévitables. L'investissement d'une coursive au CSSM qui sera utilisée 20 à 30 fois par année par les clubs d'élite paraît d'une priorité inférieure à, par exemple, la création d'une deuxième salle de sport qui pourrait être utilisée au quotidien par les clubs de tous niveaux.

M. Kilcher entend bien le message de M. Calame et de son groupe. Il l'invite à rejoindre le groupement intercommunal du CSSM à la législature suivante, où son avis d'expert géomètre sera toujours le bienvenu. Cependant, le crédit d'étude est lancé, les 3,3 millions de francs ne couvrent pas que la coursive. **M. Kilcher** reste malheureusement convaincu que, dans le contexte actuel, amener un amendement thônésien dans une logique des Trois-Chêne validée par l'ensemble des acteurs ralentira tout le processus. Au vu des enjeux, il reste des points à l'avenir qui permettront de corriger le tir si et quand nécessaire.

Mme Mancini questionne le rôle des commissaires, qui ont validé ce dossier passé par de nombreuses instances communales. Il semble un peu tard pour tout remettre en question. Elle comprend l'interrogation soulevée en finances, mais invite les membres du Conseil municipal à s'interroger sur ces questions dès le départ du projet, plutôt qu'en bout de course.

M. Piguet ne comprend pas l'objet de la discussion ce soir : l'avis du Conseil municipal est sollicité, et quand il le donne, cela lui est reproché. Selon les propos de M. Kilcher, « le train est parti », ce qui sous-entend que le vote du Conseil municipal ne compte pas et qu'il n'a pas son mot à dire, d'autant moins que Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg se sont déjà prononcées. **M. Piguet** estime que cela revient à prendre Thônex pour une commune de seconde zone. La procédure de validation est conçue de façon à ce qu'entre le vote des commissions et le vote au Conseil municipal, le travail continue pour examiner, revoir et discuter les objets. **M. Piguet** s'inquiète du mépris institutionnel manifesté par le Conseil administratif. En outre, il clarifie que son groupe ne remet pas en cause la coursive, mais souhaite juste obtenir un chiffre aisément calculable en cours de processus, une demande élémentaire raisonnable, dans le respect des institutions.

M. Kilcher réagit aux propos de M. Piguet en clarifiant qu'il implique que des membres de son groupe, M. Saudan et Mme Raïola, sont membres du Conseil intercommunal et ont été présents aux différentes étapes du projet. Des discussions peuvent donc en effet aussi avoir lieu au sein des différents groupes politiques.

M. Knörr établit qu'il est possible de changer d'avis en cours de route, il s'agit d'un principe démocratique. Deuxièmement, l'amendement proposé semble consister à remplacer un crédit d'étude clair par deux imprécis. De fait, l'UDC ne votera pas en sa faveur.

M. Loureiro *demande une brève suspension de séance au nom de l'Alternative à 20h48. La séance reprend à 20h51.*

M. Loureiro annonce que l'Alternative refusera l'amendement en raison des coûts et du ralentissement engendrés, ainsi que du retard avec lequel il est déposé. Sachant que le Centre-VL a deux représentants au Conseil intercommunal, ce point aurait pu y être abordé.

Le Président donne lecture de l'amendement et le soumet au vote.

- **Par 4 voix pour et 14 voix contre, l'amendement du Centre-VL proposant d'inclure deux variantes avec et sans la coursive dans le crédit d'étude est refusé.**

La parole est ensuite donnée à M. Calame pour lecture de la délibération.

Centre sportif Sous-Moulin (CSSM)
Rénovation et assainissement énergétique des bâtiments sis 39, route de Sous-Moulin,
demande d'un crédit d'étude de CHF 1'100'000.- ($^1/_3$ de CHF 3'300'000.-)

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Attendu que la procédure de mandat d'études parallèles (MEP) sollicitée par le Bureau du Conseil intercommunal financée par le crédit de pré-études (DT 184) accordé par les trois communes chênoises, est désormais terminée ;

- Attendu que le Plan directeur de l'énergie, en coordination avec le Plan climat cantonal, engage Genève dans la transition énergétique ;

- Considérant que les conclusions du MEP sont claires et soulignent la nécessité de rénover et d'assainir l'ensemble du parc immobilier du CSSM, afin d'assurer une cohérence globale des investissements en respectant le standard genevois THPE ;

- Vu la consommation énergétique élevée du CSSM ;

- Vu le choix du Bureau du Conseil pour un projet d'offrir le meilleur rapport efficacité/investissement tout en adoptant une approche de développement durable sur le plan environnemental (efficacité énergétique de l'enveloppe du bâtiment, utilisation d'énergies renouvelables, choix de matériaux écologiques, gestion raisonnée de l'eau, etc…)

- Vu l'exposé des motifs et le plan financier des travaux présenté par le Centre sportif Sous-Moulin

- Vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal pour le projet et son coût lors de la séance du 4 décembre 2024 ;

- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances lors de sa séance du 30 janvier 2025 ;

Le Conseil municipal

sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 19 voix pour et 2 voix contre

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 1'100'000.- (1/3 de CHF 3'300'000.-) afin d'évaluer les coûts liés à la rénovation et à l'assainissement complet du parc immobilier du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM), conformément au standard genevois THPE.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

3. En cas de réalisation du projet de rénovation, ce crédit d'étude sera intégré au crédit de réalisation qui sera voté ultérieurement afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude de CHF 1'100'000,- sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera sous la rubrique 3416.330 du budget de fonctionnement, l'année où la décision d'abandon aura été prise.

5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

6. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'403'000.- afin de réaliser le programme de mesures d'accompagnement paysager (MAP) Foron, l'acquisition de la parcelle 5580 de Thônex et la constitution de servitudes de passage public à pied et d'usage public

Préambule

Le Président donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif délégué à la commission espaces publics.

M. Kilcher indique que cette demande est un financement résiduel de MAP Foron, un projet qui a plus de dix ans et qui émane d'une volonté de l'État de créer un cheminement piétonnier depuis le nord de la commune jusqu'à l'Arve. Il a été réalisé avec les budgets consentis jusqu'au centre, environ. Ainsi, la demande est en lien avec la fin des aménagements réalisés sur le domaine privé et communal, et a été évaluée à 1,4 million de francs. L'avancement et l'âge du projet font qu'il serait difficile d'annoncer l'arrêt de MAP Foron alors que l'État et de nombreux bureaux ont travaillé dessus depuis 10 ans.

M. Calame rapporte que la commission des finances a accepté cette demande de crédit à l'unanimité.

Discussion

M. Stark s'enquiert de savoir où les arbres abattus ont été remplacés. **M. Kilcher** devine que M. Stark parle de l'élagage massif sur le bas de la commune, dans la zone à côté de la STEP, et indique qu'il est en lien avec un projet connexe mais indépendant des mesures d'accompagnement paysagères de MAP Foron. Il s'agit de la mise en place d'une passerelle entre les communes de Gaillard et Thônex. Naturellement, le Conseil administratif n'étant pas dans les bureaux de l'État, il a été tout aussi surpris de voir l'élagage radical entrepris par le Canton.

M. Boux de Casson rapporte que les habitants de Villette juste à côté de cette zone avaient déjà été avertis il y a cinq ans de la réalisation de la passerelle. Il ne comprend cependant pas qu'une telle destruction subite de la végétation n'ait pas été signalée plus précisément à la Commune et/ou aux habitants. Ce message devrait être relayé par le Conseil administratif au canton.

M. Uehlinger précise que ce projet avait été présenté il y a quelques années, avec la notion de favoriser une biodiversité différente sur le delta du Foron, permettant d'éviter les inondations et de ventiler l'arrivée du Foron sur l'Arve. Effectivement, le Conseil administratif a été surpris de l'arrivée des machines, n'ayant pas été prévenu plus précisément, mais il s'agit de l'étape de finalisation du delta, avec l'installation de la passerelle. **M. Uehlinger** indique qu'il transmettra néanmoins les doléances des habitants vis-à-vis de l'élagage.

La parole n'étant plus demandée, elle est donnée à M. Thomas pour lecture de la délibération.

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'403'000.- afin de réaliser le programme de mesures d'accompagnement paysager (MAP) Foron, l'acquisition de la parcelle 5580 de Thônex et la constitution de servitudes de passage public à pied et d'usage public

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), k) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu le projet d'agglomération 2007 ayant pour objectif de développer une agglomération verte, compacte et multipolaire et le schéma d'agglomération de première génération (PA1) qui prévoyait notamment la mesure d'accompagnement du Foron (MAP Foron) financée par le biais de la loi sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (LIT Agglo), H 1 70,

- Vu la mesure n° 36-1 / ARE 6621.267 devant permettre la réalisation d'une promenade continue de 6,5 km, reliant le site de Belle-Idée à l'embouchure du Foron dans l'Arve (au niveau de la STEP de Villette), offrant une nouvelle colonne vertébrale verte sur le territoire de la Ville de Thônex,

- Attendu que cette promenade doit permettre de densifier le maillage vert et les connexions avec le réseau des espaces verts existants et projetés, en favorisant le renforcement de la biodiversité, en particulier pour les espèces cibles comme le lucane cerf-volant,

- Vu les tronçons T1 à T8 déjà réalisés sur le site de Belle-Idée et entre Belle-Idée et Moillesulaz, auxquels la commune a contribué sur la base du crédit voté par le conseil municipal le 12 novembre 2013 portant sur un montant de CHF 403'435,-,

- Vu le projet de réalisation de la 3ème étape de la MAP Foron (T9 à 14) allant de Moillesulaz à l'embouchure du Foron sur l'Arve, empruntant pour une bonne partie un sentier utilisé par les douaniers et traversant des parcelles propriété de la Confédération, de l'Etat de Genève (domaine privé et domaine public) et de la Commune de Thônex (domaine privé et domaine public), soit des parcelles privées et des dépendances qui pour certaines sont déjà grevées de servitudes de passage public en faveur de l'Etat de Genève ;

- Vu les négociations menées avec les propriétaires des parcelles pour réaliser un cheminement piétonnier ouvert au public et les conventions sous seing privé à conclure pour permettre le dépôt des autorisations de construire ;

- Vu le projet d'aménagement dit de la MAP Foron élaboré par Oxalis sur la base d'une maitrise d'ouvrage de l'Etat de Genève pour les études, jusqu'à l'obtention des autorisations de construire en force, puis la maitrise d'ouvrage en partie Etat de Genève en partie Commune de Thônex, selon la situation foncière des parcelles traversées ;

- Vu l'acquisition de la parcelle 5580 de Thônex de 105 m2 pour une gestion cohérente du périmètre à CHF 8.00 le m2 (zone agricole) ;

- Vu les servitudes de passage public, voire d'usage public à constituer, voire à modifier pour garantir la pérennité de ce cheminement pour piétons ;

- Vu le montant des coûts totaux estimé à 1'403'000.- CHF, comprenant également les coûts d'acquisition de la parcelle précitée et des constitutions, voire des modifications des servitudes précitées, ainsi que les honoraires, frais et émoluments des mandataires, du notaire et du géomètre ;

- Vu la demande de subvention qui sera sollicitée auprès du FIDU à concurrence de 50.- le m2 de chemin aménagé ;

- Vu la subvention que l'Etat de Genève peut verser à concurrence au maximum de 50 % des coûts du projet après déduction du financement du FIDU sur la base de la LITAgglo en lien avec la mesure n° 36-1 / ARE 6621.267 ;

- Attendu qu'il conviendra en temps utile de mandater un notaire et un géomètre pour la réalisation des opérations foncières ;

- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique et ses annexes,

- Vu le préavis favorable de la commission des finances le 30 janvier 2025,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 20 voix pour et 1 abstention

1. D'accepter la réalisation du projet de cheminement MAP Foron 3ème étape avec une maitrise d'ouvrage partagée entre l'Etat de Genève et la Ville de Thônex.
2. D'ouvrir à cet effet un crédit d'engagement de CHF 1'403'000.- pour réaliser ce projet.
3. De prendre acte qu'une subvention sera sollicitée auprès du FIDU à concurrence de 50.- le m2.
4. De prendre acte qu'une subvention correspondant à 50% du coût de réalisation après déduction des autres subventions obtenues sera demandée à l'Etat de Genève.
5. D'accepter l'acquisition de la parcelle 5580 de Thônex de 105 m2 pour un montant de 840.- CHF pour être incorporée au domaine public et réunie avec le dp 5683 de Thônex.
6. D'accepter la constitution de servitudes de passage public à pied, voire d'usage public sur le périmètre de la MAP Foron pour garantir le cheminement réalisé sur diverses parcelles de Thônex et en particulier sur les parcelles 5549, 5397, 5398, 5861, 5803, 5856 à 5859, 5969, 5850, 5840, 3483, 5002, 6344, 6350, 5637, 5328, 674, 673, 1223, 1221, 5311 et 3703 de Thônex et de constituer et modifier toutes autres servitudes nécessaires à la réalisation de ce projet.
7. De comptabiliser la dépense figurant sous le point 2 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
8. D'amortir la dépense nette estimée arrondie de CHF 641'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 342.330 dès la fin des travaux estimée en 2028.
9. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
10. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de l'acte notarié nécessaire.

7. Demande d'un crédit d'étude de CHF 260'000.- pour financer l'étude de l'extension du restaurant scolaire de l'école Adrien-Jeandin

Préambule

M. Uehlinger indique que cette demande est indépendante du triste accident arrivé au restaurant scolaire, qui a entraîné les travaux importants de réfection d'urgence. Le constat est que de plus en plus de parents placent leurs enfants au parascolaire. Ainsi, une solution en-dehors de l'école à proprement parler a été proposée, dans le bâtiment en bordure de la salle de gym, où le toboggan se trouve. Parmi les variantes étudiées, celle à trois étages permet d'accueillir le plus de programmes dans le groupe scolaire, soit des ateliers, des classes et en particulier une annexe au restaurant scolaire. La solution retenue offre une surface brute de plancher de 735 mètres carrés sur trois niveaux, et permettra d'augmenter le nombre de classes de 16 à 18, ce qui correspond bien à l'évolution de la population à Thônex.

Mme Bersier rapporte que la commission travaux, bâtiments du 13 février a préavisé favorablement cette demande de crédit d'étude à l'unanimité.

M. Calame indique que la commission des finances en a fait de même.

Discussion

M. Loureiro donne lecture d'une prise de position de l'Alternative :

L'école d'Adrien-Jeandin, construite dans les années 60, a été conçue pour répondre aux besoins de l'époque et il est normal qu'aujourd'hui, avec l'augmentation de la population, elle ait des besoins différents et donc, qu'une intervention telle que celle proposée soit envisagée. Ainsi, l'Alternative soutient ce projet et invite les autres à en faire de même.

Notre groupe tient à remercier l'équipe du service technique qui a travaillé sur ce projet et se réjouit de le voir avancer et être utilisé par les enfants de l'école.

Mme Mancini confirme que les infrastructures sont de plus en plus saturées étant donnée la demande grandissante. Le PLR va voter le crédit d'étude, d'autant plus qu'il servira à un éventuel agrandissement, sachant que les locaux parascolaires ont été déplacés à Chapelly. Avec plus de surface à disposition, il deviendra envisageable de récupérer ces locaux pour y envisager d'autres prestations comme l'accueil de la petite enfance.

La parole n'étant plus demandée, elle est donnée à M. Bickel pour lecture de la délibération.

Demande d'un crédit d'étude de CHF 260'000.- pour financer l'étude de l'extension du restaurant scolaire de l'école Adrien-Jeandin

- Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu la fermeture partielle du restaurant scolaire d'Adrien-Jeandin suite au problème de statique du bâtiment et aux risques liés aux constats faits sur les éléments constructifs,

- Vu l'analyse de la situation globale conduite par le service technique avec ses mandataires

- Attendu que la variante d'avant-projet retenue qui prévoit une extension devant permettre, en cas d'acceptation de ce crédit d'étude, d'élaborer un projet nécessitant le dépôt d'une demande d'autorisation de construire,

- Attendu que le restaurant scolaire actuel, d'une surface nette de 179m2 ne permet plus d'assurer l'accueil des élèves en constante augmentation et qu'une salle de classe doit provisoirement être déjà être utilisée à cet usage,

- Attendu qu'il convient de conduire une étude visant à proposer des solutions permettant non seulement de répondre aux exigences de la RCLEP (règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux de l'enseignement

primaire régulier et spécialisé) mais surtout d'augmenter la surface du restaurant scolaire, pour assurer un accueil des enfants dans des locaux de dimensions et avec des équipements appropriés, les locaux actuels ne répondant plus aux besoins et devant pouvoir absorber également les besoins en augmentation, en raison notamment de l'accroissement constant de la fréquentation des restaurants scolaires,

- Attendu que le projet à élaborer vise à permettre également l'ajout de deux salles de classe supplémentaires,

- Attendu qu'une reconfiguration partielle des aménagements sera nécessaire afin d'une part de répondre aux besoins fonctionnels de l'école et d'autre part de bâtir dans la continuité du socle existant compte tenu de la valeur architecturale du bâtiment,

- Vu l'exposé des motifs et le descriptif des coûts élaborés par le service technique,

- Vu le préavis favorable de la commission travaux, bâtiments lors de sa séance du 13 février 2025,

- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 20 mars 2025,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'accepter de conduire une étude en vue de la réalisation d'une extension du restaurant scolaire et l'ajout de deux salles de classe supplémentaires jusqu'à l'obtention. de l'autorisation de construire en force.

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 260'000,- destiné à cette étude.

3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

5. En cas de réalisation du projet, les frais d'étude seront intégrés au crédit de construction, en vue de leur amortissement.

6. En cas de non-réalisation du projet, les frais d'étude seront amortis au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement, sous la rubrique 029.330, dès l'année de l'abandon de celui-ci.

8. Demande d'un crédit d'étude de CHF 255'000.- en vue de la réalisation d'aménagements pour une utilisation hivernale du bassin extérieur de la piscine de Thônex

Préambule

M. Uehlinger revient sur la genèse de la problématique, rapportée initialement par la responsable de la piscine. L'augmentation de la fréquentation est naturellement liée au nombre grandissant d'écoles et d'enfants qui en ont besoin. La piscine n'a pas évolué dans sa forme depuis 1975, époque où Thônex recensait 8'751 habitants, soit la moitié de la population actuelle. Devant ce constat, et l'impossibilité de se lancer dans une structure de type bassin olympique de 50 mètres comme à Meyrin, il a été proposé de couvrir la piscine en hiver afin de l'utiliser toute l'année. Une des interrogations majeures est d'obtenir l'accord de l'OCEN pour chauffer un bassin extérieur à 25 degrés. Parmi les contraintes, la production de chaleur devra être 100% renouvelable, par le biais du photovoltaïque et/ou de PAC. La dérogation doit être accompagnée d'un concept global énergétique.

La fréquentation en 2024 a été de 97'184 visiteurs. Du mercredi au vendredi, il s'agit de 350 visiteurs par jour, et de 500 le weekend. La frustration provient notamment du fait que quatre lignes sur six sont occupées par les écoles en semaine, et seules deux sont à disposition du public général, une rapide et une plus lente. L'encombrement est accru du fait que la moitié du bassin est profond, limitant les possibilités pour les parents d'accompagner leurs enfants. La demande a donc été faite à Mme Aranda de savoir comment la fréquentation augmenterait en hiver avec le bassin couvert. Selon ses statistiques, si une ouverture est pratiquée uniquement le lundi et le mardi, 11'200 visiteurs de plus viendraient sur une période de 28 semaines. En ajoutant le mercredi au vendredi, l'augmentation irait jusqu'à 30'000 visiteurs, et avec le weekend, la fréquentation supplémentaire serait de 43'000 visiteurs, soit une augmentation de la prestation de 45%.

Naturellement, comme il s'agit d'un projet d'étude, il reste encore un certain nombre d'incertitudes quant à sa viabilité, notamment s'il sera possible d'assurer une production de chaleur 100% renouvelable. Une problématique relayée par M. Calame en commission est que des travaux sont prévus en parallèle pour l'assainissement de l'enveloppe de la piscine couverte. Avant de présenter le plan financier quadriennal, le Conseil administratif avait décidé de repousser ces réparations au-delà de 2030, sachant que la structure est saine, bien qu'énergivore. Il faudra donc être clair avec les éventuels mandataires qu'il ne faudra pas casser ce qui sera fait dans deux à trois ans sur cette structure, et intégrer la réalité que tôt ou tard, la rénovation de l'enveloppe sera effectuée, voire que la structure comportera deux bassins intérieurs. **M. Uehlinger** recommande de voter le crédit d'étude.

Mme Bersier rapporte que la commission travaux, bâtiments du 13 février a préavisé favorablement la demande de crédit par 6 voix pour et 1 abstention.

M. Calame indique que la commission des finances a recommandé à l'unanimité un renvoi au Conseil administratif pour approfondir la proposition.

Discussion

M. Boux de Casson indique que le PLR a longuement réfléchi sur la question, et donne lecture d'une intervention au nom du groupe.

Nos préoccupations ont porté sur la consommation d'énergie et sur notre environnement, sur les coûts financiers et les impacts sur les usagers, ainsi que sur les associations sportives.

Il ne s'agit pas ici de se lancer directement dans le projet, mais bien sûr d'un crédit destiné à une étude préalable. Elle permettra d'évaluer les aspects techniques et réglementaires, notamment la faisabilité d'un chauffage respectueux de l'environnement, la rénovation du bassin avec un revêtement en inox réduira les frais d'entretien et garantira une meilleure longévité des installations. L'exploration de solutions énergétiques adaptées comme l'utilisation de la centrale à pellets témoigne d'une approche responsable.

De plus, l'installation d'une couverture thermique innovante limitera les pertes énergétiques et maintiendra une température agréable pour la baignade en s'inspirant d'exemples déjà fonctionnels ailleurs en Suisse. Une telle installation minimisera les pertes de chaleur et l'évaporation. Cependant, l'impact environnemental sera avant tout évalué par l'administration cantonale, qui donnera ou non son feu vert.

Pour une commune qui doit absolument contenir ses dépenses, le coût de fonctionnement est une question légitime. Il y a quelques semaines, on nous expliquait que l'effectif de notre administration ne devait pas augmenter de plus d'une personne par an dans les prochaines années. Or, il ici est question de quatre à six employés supplémentaires. Toutefois, une planification adaptée incluant une montée en charges progressive du personnel et une gestion optimisée des horaires devrait permettre de maîtriser cet impact financier.

Enfin, la forte demande pour des bassins couverts dans la région justifie pleinement cette réflexion. Les statistiques de fréquentation qui nous ont été fournies démontrent une hausse constante du nombre d'usagers, avec un influx significatif tant du public que des écoles et des clubs. Actuellement, la piscine est saturée et de nombreux enfants se retrouvent sur des listes d'attente pour l'école de natation. Ouvrir le bassin extérieur en hiver permettrait d'augmenter la capacité d'accueil et d'améliorer la répartition des créneaux.

Il s'agit donc d'un investissement porteur d'avenir, d'une opportunité stratégique pour notre commune. Un projet qui s'inscrit dans une logique de valorisation du sport et du bien-être, en proposant une offre aquatique élargie et en répondant aux besoins des habitants. Un projet qui mérite d'être étudié, en détail, avant toute décision définitive. Il est de notre responsabilité d'appuyer cette étude afin d'explorer les meilleures solutions techniques et financière avant de concrétiser un investissement bénéfique à long terme, un investissement qui devra être compatible avec l'intégration de possibles prochaines rénovations.

Notre groupe votera en faveur de l'étude.

M. Ventouras avance que l'Alternative se réjouit d'un budget d'étude pour un bassin chauffé. Néanmoins, il semble prématuré d'investir CHF 250'000.- à ce stade, surtout considérant la rénovation du bassin qui doit avoir lieu. L'augmentation du personnel pose aussi problème dans le cadre de la limitation des engagements d'ici 2030. L'Alternative regrette ainsi la rapidité de la volonté d'exécution vs une vision d'ensemble plus raisonnée et raisonnable sur l'ensemble du projet, et votera contre le crédit d'étude pour cette raison.

M. Piguet intervient au nom du Centre-VL pour exprimer une impression d'improvisation et de précipitation manquant de vision globale sur l'évolution de la piscine. Les intentions du Conseil administratif sont encore floues sur l'étanchéité du bâtiment, ou encore sur le fait de passer à une piscine de taille olympique. Il est question d'un chauffage aux pellets et d'une couverture thermique qui restent encore bien mystérieux. Aucun exemple n'est donné de ce qu'ils pourraient représenter. Or, il suffirait d'un simple calcul pour savoir si le chauffage aux pellets existant serait suffisant. En outre, il existe une priorité pour le développement de places de crèche, et il est pourtant prévu d'envisager d'engager quatre personnes ou plus pour la surveillance de la piscine en hiver, pour un coût annuel de CHF 480'000.-, sans compter les CHF 185'000.- supplémentaires de chauffage et d'électricité. Ces sommes comptent, et M. Piguet estime qu'il est nécessaire d'avoir davantage de recul sur la question. Ainsi, le groupe le Centre-VL propose un renvoi au CA ou en commission des travaux.

M. Uehlinger se déclare surpris des propos de M. Piguet, car la commission des travaux a été saisie. La couverture a été présentée, ainsi que les coûts économisés par rapport à un bassin en inox et aux CHF 30'000.- versés annuellement pour refaire le carrelage du bassin. La commission des travaux a voté à l'unanimité moins une abstention la poursuite de l'étude. Ainsi, **M. Uehlinger** ne voit pas pourquoi la commission referait un travail qu'elle a déjà effectué. La structure est connue, il s'agit de la même que celle de Lancy. Il s'agit d'un crédit d'étude, et non de réalisation, qui envisage simplement ce qui est possible et si les autorisations pourront être accordées. Il s'agit de questions ouvertes, qui nécessitent l'avis de spécialistes. Pour répondre à M. Ventouras, ces CHF 255'000.- pâlissent en comparaison du 1,1 million de francs que l'Alternative vient de voter sans conviction pour le CSSM. Or, ici, il existe une demande en bassins, dont l'accès est aujourd'hui restreint pour des questions de place. Il s'agit d'une prestation à la population qui serait refusée. Or, le crédit d'étude permettra de faire un choix en toute connaissance de cause. Si cela se trouve, l'OCEN opposera un refus et la commune sera fixée rapidement. Pour l'instant, il a exigé de monter un dossier sur la situation énergétique globale.

M. Uehlinger n'a pas parlé de la chaudière à pellets, mais de PAC et d'électricité photovoltaïque. Il a transmis des informations à M. Calame en tant que président de la commission des finances sur des bassins qui utilisent les mêmes structures, et il s'avère que des bâches spécifiques permettent d'économiser 50% d'électricité par rapport à un bassin ouvert, raison pour laquelle l'OCEN demande une couverture. **M. Uehlinger** remarque en outre qu'il est contradictoire de refuser une prestation sportive à la population tout en votant en faveur d'initiatives pour le sport.

M. Piguet argumente qu'il ne s'agit pas refuser le projet, mais de demander plus d'informations, notamment sur la question du personnel et de la planification de son engagement.

Au sens de **M. Piguet**, des éléments supplémentaires sur les possibilités d'entretien de la piscine sont nécessaires, et il faudrait que le Conseil administratif recherche une meilleure évaluation. La demande forte pour des postes en crèche devra être considérée, et des choix devront être faits. Il faut pouvoir statuer calmement sur les demandes et ce qu'elles impliquent en termes budgétaires.

M. Uehlinger répond que le crédit d'étude sert justement à répondre à ce type de questions. La version présentée en finances sous-entendait une occupation complète des plages horaires telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, mais la version présentée aujourd'hui par **M. Uehlinger** a été détaillée en trois options, soit une ouverture de deux, cinq ou sept jours par semaine. Une simple règle de trois permet de déterminer les besoins en personnel pour chaque variante. Lancer l'étude permettra de revenir avec des solutions, elle ne peut pas être menée en interne car elle nécessite des spécialistes.

M. Boux de Casson est quelque peu révolté étant donné que le projet a déjà été abordé dans deux commissions différentes, et a été approuvé dans celle des bâtiments et travaux. Il est question d'apprendre aux enfants à nager, et certains ici refusent de le faire. Il ne s'agit que d'une étude, point de départ de tout projet qu'il faut effectuer avant de décider. Des montants similaires sont dépensés pour d'autres causes ou associations, et la question se pose de savoir si les enfants passent après ces éléments.

Mme Cauvin s'enquiert de la participation financière et du partage de la charge par les communes voisines. **M. Uehlinger** répond qu'il faut bien admettre que la population qui fréquente la piscine dépasse le spectre communal. En termes de crédit de réalisation, elle pourra faire l'objet de demandes au FIDU au même titre que le CSSM, afin d'obtenir une participation aux travaux. Quant au financement intercommunal, il faudra en trouver les modalités. Par exemple, si les bassins deviennent intercommunaux, il faudra déterminer qui paie les investissements initiaux de Thônex, et à quelle hauteur. Une mutualisation future est dans le champ des possibles, et dépendra des successeurs à cette législature. **M. Uehlinger** prévient toutefois qu'il faut faire attention à ne pas créer « d'usines à gaz », où les communes se retrouvent avec des surcoûts croisés dus à des augmentations réciproques, et une structure objet de guerres internes. Pour répondre plus clairement, une subvention par le FIDU est effectivement prévue, et il reviendra ensuite aux successeurs de déterminer si le bassin doit devenir un enjeu de participation par les communes avoisinantes.

M. Ventouras constate avec satisfaction ce soir que le PLR est prêt à « arroser », et argumente en outre que des enfants ne pourront pas apprendre à nager alors que le discours de M. Piguet ou de l'Alternative consistent à préconiser des embauches autour des crèches, aussi affectées à l'enfance. L'idée est simplement de prendre le temps d'étudier ce projet posément.

M. Piguet entend bien la règle de trois évoquée par M. Uehlinger pour calculer la masse salariale en fonction du nombre de jours d'ouverture. Cependant, pour avoir la vision d'ensemble du nombre de personnel supplémentaire à engager et son impact sur le budget, la question est différente de celle d'un chantier de rénovation, par exemple. Ici, l'engagement serait à long terme et implique une planification des embauches, qui doit être clarifiée sous peine de se retrouver en déficit et risquer de devoir augmenter le centime additionnel. Le projet a été lancé, mais il manque de maîtrise.

M. Uehlinger répond que la maîtrise a été donnée, une couverture intégrale en personnel de la piscine en hiver requerrait 4 à 6 personnes, pour une somme de CHF 480'000.- par année. Ce montant ne va pas changer, le besoin d'encadrement légal restant le même. Ainsi, **M. Uehlinger** ne peut pas avancer plus ou moins d'éléments sur le sujet. En comparaison, l'initiative proposant 150 places de crèches coûte 5 millions de francs, soit 7 centimes additionnels d'augmentation.

M. Calame souligne qu'afin que les débats se déroulent de manière sereine, il serait approprié de ne pas attaquer les personnes qui prennent la parole et ne font qu'exprimer leurs points de vue. Sur le fond, **M. Calame** trouve que l'étude du CSSM était intéressante car elle prévoyait d'étudier non seulement la situation actuelle mais aussi la situation future et surtout, globale du système. Si le Centre-VL demande le renvoi au Conseil administratif pour une proposition mieux établie, c'est aussi afin d'avoir cette vision à 15-20 ans, qui va comprendre la rénovation énergétique du bâtiment de la piscine, qui elle-même permettra de faire des économies d'énergie. L'idée générale est de faire une étude plus complète, certes probablement plus onéreuse, afin d'apporter une solution finale qui tienne la route, plutôt que d'étudier des points séparément. Il serait dommage, par exemple, de finir avec des installations énergétiques trop développées parce que les économies énergétiques sur le bassin extérieur auront été sous-estimées. Le but de renvoyer au Conseil administratif est d'obtenir un projet de meilleure qualité, qui intègre une vision à moyen terme de 10 à 15 ans. Il a été dit que le Centre-VL ne veut pas ce bassin extérieur utilisé en hiver, mais cela est erroné.

M. Knörr estime que les enfants doivent apprendre à nager dès que possible, et votera personnellement en faveur de la demande de crédit.

Mme Mancini rappelle qu'il s'agit d'un crédit d'étude, et que dans une commune en constante augmentation, le seul moyen d'avoir des idées novatrices et de vérifier si elles sont réalisables est justement d'engager un crédit d'étude. La somme, mise en perspective avec tout le budget de l'administration, permet de faire une analyse pour savoir s'il est possible d'utiliser le bassin en hiver afin d'agrandir le potentiel d'accueil. Si l'autorisation n'est pas accordée au premier point, le projet tombe. À terme, le Conseil municipal pourra quand même décider de réaliser le projet ou non, mais sans crédit d'étude, il n'est pas possible de prendre position. Ainsi, **Mme Mancini** votera en faveur car elle souhaite connaître les possibilités d'avenir qui se présentent sur le sujet.

M. Piguet rappelle que le Conseil municipal a voté la résolution de Mme Alimi sur les crèches, qui implique des charges régulières conséquentes en plus. La hausse des frais de fonctionnement pour les crèches doit être mise en perspective par rapport à l'évolution des charges régulières de la commune. **Le Président** précise que la résolution avait été déposée par le PLR et le Centre, Mme Alimi avait auparavant déposé une motion sur le sujet.

M. Stark déclare qu'il votera en faveur du crédit d'étude. Il s'enquiert de la pertinence d'inclure la question du personnel dans l'étude, compte tenu du fait qu'il concerne surtout des aménagements et des transformations techniques. Pour le personnel, il semble logique que son nombre soit défini après que le résultat de l'étude est présenté. Ainsi, **M. Stark** propose de voter la demande en retirant les CHF 480'000.- qui créent beaucoup de tension.

M. Calame précise que la demande du Centre est de renvoyer l'objet en commission des travaux, bâtiments, afin d'avoir une meilleure vision à long terme du bâtiment.

- **Par 13 voix pour et 8 contre, la demande de renvoi en commission travaux, bâtiments, est acceptée.**

9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000,- pour l'installation d'un lift d'escalier à plateforme pour la salle de gymnastique à l'école Adrien-Jeandin

Préambule

M. Uehlinger indique que la demande émane de l'école Adrien-Jeandin. Il s'agit d'une adaptation pour un élève de cinq ans, victime tragique de l'accident survenu au CSSM, aujourd'hui en chaise roulante.

M. Calame rapporte que la commission des finances a préavisé favorablement cette demande de crédit à l'unanimité.

Discussion

Mme Cauvin souhaite ajouter une recommandation à la demande, soit de prévoir une clé Eurokey qui puisse être utilisée par d'autres PMR, afin d'éviter la situation désagréable survenue à la salle de gym de Belle-Terre où une PMR s'est retrouvée temporairement bloquée.

M. Uehlinger répond qu'il s'agit d'adapter un bâtiment de plus de 50 ans, qui n'est pas prévu pour les PMR. Le système choisi est classique et répond aux normes. Vu l'âge de l'enfant, ce dernier sera forcément accompagné d'un adulte.

La parole n'étant plus demandée, elle est donnée à M. Thomas pour lecture de la délibération.

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000,- pour l'installation d'un lift d'escalier à plateforme pour la salle de gymnastique à l'école Adrien-Jeandin

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Attendu que pour répondre aux exigences légales, les élèves et autres personnes à mobilité réduite doivent avoir un accès à la salle de gymnastique de l'école Adrien-Jeandin,

- Attendu qu'au vu des études conduites, le moyen d'assurer cet accès régulier et en toute sécurité aux personnes à mobilité réduite est l'installation d'un lift d'escalier à plateforme pour permettre leur transport entre le rez inférieur et le sous-sol,

- Attendu que cette plateforme doit répondre aux dimensions SIA500 avec une ouverture et fermeture munie d'un strapontin dont la charge utile est fixée à 300kg,

- Vu l'exposé des motifs élaboré par le service technique,

- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 20 mars 2025,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000, afin d'installer à l'école Adrien-Jeandin un lift d'escalier à plateforme permettant un transport en toute sécurité des élèves et personnes à mobilité réduite entre le rez inférieur et le sous-sol.

2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultat de la Commune de Thônex sous la rubrique 2170.314

3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

10. Demande d'un crédit d'étude de CHF 47'000,- en vue du réaménagement des places de jeux de l'école Pont-Bochet et du parc Motrice-Picasso

Préambule

Le Président donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif délégué à la commission espaces publics.

M. Kilcher indique qu'il s'agit d'un crédit d'étude qui s'inscrit dans la logique de réaménagement de l'espace public, notamment des préaux scolaires. Le souhait du Conseil administratif est de lancer l'étude et de laisser le soin à la législature suivante de mener les opérations à bien. Les rénovations et réaménagements au Bois-des-Arts, à Adrien-Jeandin et à Marcelly ont été soutenus par le Conseil municipal. L'école de Pont-Bochet est un peu passée à côté de ces travaux, raison pour laquelle la demande de crédit d'étude est formulée. En parallèle, il a été convenu avec le service social de réaliser un lieu de streetworkout, soit de fitness public. L'idée est de réaménager la place Motrice-Picasso et de la convertir en un lieu d'activité sportive entre le cycle et la Voie verte, à côté du boulodrome.

M. Calame rapporte que la commission des finances a préavisé favorablement cette demande de crédit à l'unanimité.

Discussion

M. Loureiro donne lecture d'une intervention au nom de l'Alternative :

Comme dirait notre médecin, il vaut mieux prévenir que guérir. C'est pourquoi notre groupe est favorable à mettre en conformité nos parcs avant qu'un incident arrive.

Premièrement, l'Alternative tient à remercier et féliciter le service technique de la commune, qui a effectué un travail non pas sur deux, mais sur tous les parcs de la commune. Elle remercie également les services d'avoir pensé aux personnes à mobilité réduite en proposant des jeux inclusifs.

Au sujet du secteur parc Motrice-Picasso, l'Alternative est en faveur d'une amélioration de ces derniers, et notamment l'ajout d'infrastructures de sport en plein air. En effet, la création d'espaces de type « streetworkout » n'est pas une simple installation de barres métalliques, mais avant tout la création d'un lieu de rencontre pour les jeunes et les moins jeunes. Nous sommes persuadés que ces espaces pourront, de près ou de loin, participer à la sécurité de notre commune. Pendant que les jeunes font du sport et de belles rencontres, ils ne font pas de bêtises.

L'Alternative votera donc favorablement le crédit d'étude, et invite les autres groupes à en faire de même.

M. Calame remarque qu'une thématique revient régulièrement autour de la table quand il est question de tels projets, soit qu'un choix est souvent effectué entre jeunes et seniors. Il serait aussi judicieux de poser la question de savoir quelles activités à bas coût peuvent être favorisées dans les parcs pour la classe active entre 30 et 60 ans.

La parole n'étant plus demandée, elle est donnée à M. Calame pour lecture de la délibération.

Demande d'un crédit d'étude de CHF 47'000.- en vue de la réalisation du réaménagement des places de jeux de l'école Pont-Bochet et du parc Motrice-Picasso

- Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e), m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu le diagnostic effectué par l'entreprise responsable des contrôles et de l'entretien de l'ensemble des places de jeux communales (Top Jeux SA) dont les aménagements ne sont plus adéquats,

- Vu le calendrier prévisionnel de réaménagement progressif, à raison de deux places de jeux par année entre 2025 et 2028, approuvé à la séance des espaces publics du 29 octobre 2024,

- Attendu qu'il est prévu de réaménager, en 2025, les places de jeux de l'école Pont-Bochet et celle du parc Motrice-Picasso,

- Vu l'exposé des motifs et le descriptif des coûts présentés par le service technique,

– Vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 20 mars 2025,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents,

1. D'accepter de mener une étude en vue de la réalisation de projets de réaménagement des places de jeux de l'école Pont-Bochet et du parc Motrice-Picasso.

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de 47'000,- en vue de conduire cette étude.

3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

4. En cas de réalisation du projet, ce crédit sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

5. En cas de non-réalisation du projet, les frais d'étude seront amortis au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

11. Demande d'un crédit d'étude de CHF 47'000.- pour le réaménagement de l'espace culturel du Bois-des-Arts

Préambule

M. da Silva indique que le crédit d'étude vise un potentiel réaménagement de l'espace culturel du Bois-des-Arts, qui devrait permettre de le monter en gamme et d'en faire un véritable lieu de spectacle, aménagé techniquement et logistiquement à cette fin. Dans les perspectives envisagées, il est proposé d'aménager un accès propre pour l'espace culturel, de façon à éviter d'utiliser l'entrée scolaire et la mixité des publics parfois difficile à comprendre pour les nouveaux-venus. La possibilité d'installer un monte-charge sera aussi étudiée, ainsi que le réaménagement des lieux au deuxième sous-sol, avec la constitution d'un véritable vestiaire, d'une véritable buvette, et l'installation de gradins rétractables. Ainsi, la modularité de l'espace serait préservée, mais le lieu monterait drastiquement en gamme lorsqu'il est dévolu à la culture, à un coût raisonnable.

M. Calame rapporte que la commission des finances a préavisé favorablement la demande de crédit à l'unanimité.

Discussion

Mme N'Guessan donne lecture d'une intervention au nom du Centre-VL.

L'espace culturel du Bois-des-Arts est un lieu clé pour la vie culturelle de notre commune. Il offre un espace de rencontre, d'échange et de créativité pour les habitants. Cet espace accueille depuis des années des événements allant des spectacles artistiques aux comédies. Ces spectacles contribuent à enrichir la vie de nos citoyens et à renforcer les liens sociaux.

Cela étant, des travaux d'aménagement s'avèrent nécessaires pour répondre aux besoins croissants de la population, et assurer une qualité des services optimale. Les infrastructures ne répondent plus aux besoins et exigences modernes. Une rénovation est non seulement nécessaire pour garantir la sécurité et le confort des usagers, mais aussi pour offrir un lieu qui reflète l'identité culturelle dynamique de notre commune.

La demande de crédit d'étude de CHF 47'000.- constitue une étape cruciale pour élaborer un projet de réaménagement réfléchi et ambitieux. Il convient notamment de revoir son accès principal afin de le différencier de l'école avec qui il est partagé, un point important pour qui va aux spectacles.

Le projet consiste d'une part à offrir une expérience plus chaleureuse au public lorsqu'il accède à la salle de spectacle, et d'autre part à améliorer la vision des productions par l'ajout d'un gradin modulable et rétractable. Cette étude permettra d'identifier les meilleures solutions pour optimiser cet espace, en prenant en compte la durabilité, l'accessibilité et la fonctionnalité d'un lieu d'animation. Vu l'importance de l'espace culturel du Bois-des-Arts, pour illuminer la vie des habitants et celle d'un quartier de notre belle ville de Thônex, le groupe le Centre-Verts libéraux soutient cette demande de crédit et invite les autres groupes à en faire de même.

M. Stark estime que le crédit d'étude mérite d'être accepté. En plus de la sécurité à mettre aux normes, le cadre de régie est mentionné, sans toutefois préciser s'il sera conservé ou éliminé. **M. Stark** suggère de le supprimer, puisqu'il n'a jamais été utilisé, et d'étudier la faisabilité d'augmenter la capacité d'accueil en concevant à la place un balcon d'environ 70 places, accessible par la partie supérieure, plutôt qu'un gradin rétractable, comme à la salle communale de l'avenue Tronchet.

M. da Silva suit à moitié la proposition de M. Stark. En effet, la régie de projection est actuellement seulement utilisable pour projeter du contenu, essentiellement scolaire, et ne peut pas servir de régie technique pour un concert ou un spectacle, étant complètement insonorisée. Un des postulats est effectivement de la supprimer. En revanche, ne pas placer des gradins rétractables et maintenir le système quelque peu disgracieux des chaises empilées à la fin des spectacles semble être « une fausse bonne idée ». De plus, créer une galerie en hauteur impliquerait un passage du public par la salle du restaurant scolaire, et irait donc à l'encontre de la notion de cohérence d'espace dédié à la culture. L'option du gradin rétractable est donc favorisée, et donnerait une qualité incontestable tout en maintenant l'utilisation de l'espace pour les besoins scolaires. L'enjeu est de pouvoir convertir ce lieu scolaire en journée en lieu culturel le soir et en fin de semaine, sans flou dans la programmation.

Il faut donc réfléchir aux moyens de mettre plus en silos certains espaces et d'éviter ce partage des lieux qui rend parfois son utilisation incongrue. En résumé, **M. da Silva** est favorable à la suppression de la régie mais opposé à la création d'une galerie, qui serait en outre plus onéreuse qu'un gradin rétractable.

M. Boux de Casson est également favorable au gradin, notamment vu le confort limité des chaises actuelles. Malgré les investissements, la fréquentation reste basse, notamment de la part du CM. En outre, le budget prévoyait la rénovation des sols, et la question se pose de savoir si elle est encore prévue. **M. Boux de Casson** a aussi mentionné en commission mobilité qu'il serait judicieux de proposer d'utiliser les parkings vides sous la Mairie durant les spectacles.

M. da Silva répond que la réfection des sols a été mise en suspens le temps de l'étude. Quant à la fréquentation, il la déplore également. Il est cependant à noter que depuis la restructuration du service culturel et les modifications apportées à la saison, la fréquentation est en hausse et les premiers résultats du début d'année sont prometteurs. À ce titre, la présentation d'une vision à 5 ans a été donnée en commission culture, avec la volonté de développer trois programmations propres. Les travaux s'inscrivent donc dans une perspective à moyen-long terme et constituent une pièce du puzzle pour la culture de proximité de demain. Au-delà de l'infrastructure, il existe toute une réflexion à mener sur tous les éléments connexes aux spectacles, soit la communication, l'accès, ou encore l'ancrage dans le paysage physique et dans l'esprit des gens. L'étude portera sur ces éléments, et permettra aussi de voir comment de légères transformations et interventions sur le bâtiment permettront de le rendre plus visible, et d'en améliorer la signalétique et l'accès, notamment par l'utilisation évoquée des parkings à proximité. **M. da Silva** n'ouvrira pas ce débat ce soir, mais il faudra effectivement se poser les bonnes questions le moment venu. La question ce soir est déjà de définir ce qui va être fait de l'espace intérieur de la salle de spectacle.

La parole n'étant plus demandée, elle est donnée à M. Bickel pour lecture de la délibération.

Demande d'un crédit d'étude de CHF 47'000.- en vue du réaménagement de l'espace culturel Bois-des-Arts

- Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu la situation de l'espace culturel Bois-des-Arts au sous-sol du bâtiment de l'école homonyme et son manque d'identité propre,

- Attendu que la salle actuelle n'est plus aux normes en termes de sécurité et d'incendie, notamment pour les personnes à mobilité réduite pour répondre à sa vocation d'accueil des manifestations culturelles et du public, et que cette salle présente des équipements vétustes qui ne sont plus en phase avec les besoins actuels,

- Vu l'objectif de réaménager cette salle afin d'en faire une salle de spectacle professionnelle et de la rendre plus attractive,

- Vu l'exposé des motifs et le descriptif des coûts élaboré par le service technique,

- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 20 mars 2025,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter de mener à une étude en vue de la réalisation du projet de réaménagement de l'espace culturel Bois-des-Arts.

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 47'000,- en vue de conduire cette étude.

3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

4. En cas de réalisation du projet, ce crédit sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

5. En cas de non-réalisation du projet, les frais d'étude seront amortis au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

12. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 550'000.- pour l'acquisition d'un Tonne-Pompe pour la compagnie des sapeurs-pompiers de la Ville de Thônex

Préambule

M. da Silva indique que le véhicule dont dispose la compagnie des sapeurs-pompiers actuellement donne passablement de signes de vieillissement avancé. Il existe des problèmes au niveau de la pompe et des normes en vigueur, et le besoin en réparations est croissant et coûteux. Dans le plan de remplacement régulier de la flotte de véhicules, il n'était pas prévu de procéder à ce remplacement aussi rapidement. L'acquisition de deux véhicules récemment votée était censée stabiliser les investissements en véhicules. Cependant, des exercices menés récemment ont montré les difficultés auxquelles la compagnie pourrait faire face avec l'équipement actuel. Cela n'était cependant pas suffisant pour convaincre de procéder au remplacement immédiat. L'argument qui a poussé l'état-major et **M. da Silva** à amener la demande au Conseil municipal a été une offre exceptionnelle du prestataire de l'année passée. Au vu des discussions et relations tissées ces derniers mois, il est proposé d'acquérir un modèle d'exposition, qui a subi une décote conséquente de sa valeur malgré une utilisation très limitée, de CHF 662'000.- à CHF 500'000.-, pour un véhicule qui répond entièrement aux normes en vigueur. De plus, un montant de reprise de CHF 75'000.- pour le tonne-pompe actuel est proposé. Les derniers chiffres montrent un rabais supplémentaire de CHF 12'000.-, ce qui résulte en un prix final de CHF 463'000.-, soit la moitié du prix du marché.

Il s'agit donc de saisir une opportunité en acquérant ce modèle, plutôt que de se retrouver à voter un tel achat à plein prix dans une ou deux années, après de coûteux frais de réparations. **M. da Silva** indique que l'objet n'est pas passé en commission en raison du nouveau processus de traitement des objets. Le Bureau du Conseil municipal a décidé qu'il convenait de traiter la demande directement sur le siège au Conseil municipal, arguant d'une part l'échéancier serré pour bénéficier de l'offre exclusive, et l'absence de besoin d'un débat de fond puisqu'il s'agit d'un remplacement d'un véhicule déjà existant et indispensable.

Le Président confirme qu'en raison de la contrainte de temps, le Bureau a souhaité faire figurer ce point à l'ordre du jour.

Comme l'objet n'est pas passé en commission, **le Président** s'enquiert de savoir si des demandes de renvoi sont sollicitées.

M. Stark souhaite renvoyer le point en commission sécurité territoriale.

M. da Silva indique que, vu le calendrier de la fin de législature, et l'offre étant posée avec un délai à fin avril, soit un débat est ouvert ce soir, soit la demande est refusée. En effet, un renvoi en commission reviendrait à un refus étant données les circonstances. Un contact a été pris avec la présidente de la commission sécurité territoriale, Mme Moro, et le calendrier n'a pas été jugé opportun pour un traitement en commission.

Le Président mentionne qu'il applique le règlement du Conseil municipal et ouvre le débat sur la proposition de renvoi de M. Stark.

Mme Moro confirme que l'objet n'a pas été renvoyé en commission, mais l'état-major fait régulièrement un état des lieux, également avec les perspectives à venir. La dépense n'a pas été inscrite, mais elle n'est pas surprenante non plus, ce véhicule ayant déjà été signalé comme étant un point qui reviendra à un moment donné. **Mme Moro** est opposée à un renvoi en commission, et pense qu'il est possible de traiter ce point ce soir. Tous les partis sont d'accord pour faire des économies, et il est raisonnable de voter l'objet directement.

M. Stark remercie M. da Silva pour ses explications, mais souhaite tout de même rendre attentif l'assemblée sur les raisons de sa démarche, dont il donne lecture.

Concernant l'acquisition d'un nouveau tonne-pompe pour la Ville de Thônex, je tiens à vous rendre attentifs aux points suivants :

- que le tonne-pompe de la commune de Chêne-Bourg acheté en 2010 est toujours fonctionnel.
- que le rapport d'inspection établi par le SIS ne mentionne pas la nécessité de changer ce véhicule, et qu'il est aux normes.
- que notre commandant des pompiers n'a, à aucun moment, fait mention de la nécessité de changer le tonne-pompe en l'état actuel.
- que le sujet a certainement déjà été abordé en commission sécurité territoriale, mais il y a certain temps déjà, donc il est bon d'y revenir et de mettre les choses à jour.
- que ce genre de véhicule est prévu pour une durée de 20 à 25 ans, compte tenu du peu d'utilisation.

- que notre tonne-pompe n'est pas obsolète et est toujours aux normes.
- que les pièces de rechange sont disponibles pour toute la durée du véhicule, et que leur rachat n'atteindra jamais le prix d'un nouveau véhicule.
- que le véhicule qui nous est proposé n'est plus neuf, qu'il a été utilisé, essayé certainement par plusieurs chauffeurs différents. Donc, l'achat est sujet à d'éventuels problèmes techniques, et est trop cher.
- que les normes actuelles en vigueur ne le seront plus dans quelques années. Ce n'est pas pour autant que nous allons changer systématiquement notre parc de véhicules pompiers.
- que le tonne-pompe mis en service en 2013 valait CHF 355'000.- et qu'aujourd'hui, sur la base d'un prix brut global, l'acquisition s'élèverait à CHF 662'000.-.

Pour toutes ces raisons, et il y en a certainement d'autres, je vous propose de renvoyer en commission ce point à l'ordre du jour, afin d'étudier au mieux sa faisabilité.

M. da Silva revient sur quelques points. Les recommandations du SIS en la matière sont un roulement tous les dix ans de ce type de véhicule, plutôt que tous les 20 à 25 ans. Comme mentionné par Mme Moro, le véhicule devait être remplacé à l'horizon 2026-2027, avec déjà un décalage visant à permettre d'absorber les dépenses effectuées l'année passée. Surtout, l'opportunité d'acquérir le véhicule à presque la moitié du prix du marché a suscité la proposition. Il est certes possible à la compagnie de continuer d'intervenir avec le tonne-pompe actuel, au prix de réparations et transformations coûteuses. L'obsolescence n'est pas seulement technique, elle est aussi électronique et concerne également des éléments de normes. Il est su que la commune devra se prononcer dessus d'ici une à deux années, et la question se pose de savoir s'il est pertinent d'engager des dizaines de milliers de francs dans des réparations éphémères, pour ensuite se retrouver avec une dépense de CHF 600'000.- à CHF 750'000.- selon l'augmentation des prix d'un secteur sous pression. En outre, la commune ne pourra pas bénéficier du prix de rachat très intéressant, fruit d'une opportunité posée par un partenaire avec lequel la commune vient de conclure une série d'affaires.

M. Stark remercie M. da Silva pour ces éléments. Il tenait cependant à rendre attentif les points qu'il a énumérés, et déclare qu'il souhaite ultimement le renouvellement du véhicule, bien que ce dernier ne soit pas si vieux que cela.

Mme Mancini remarque que le renouvellement des flottes passe aujourd'hui par l'électrique, et s'enquiert de savoir s'il en existe pour ce type de véhicules. **Le Président** intervient pour faire voter le renvoi en commission avant d'ouvrir le débat plus largement.

- **Par 1 voix pour et 20 voix contre, la demande de renvoi en commission sécurité territoriale est refusée.**

<u>Discussion</u>

Mme Munier donne lecture d'une intervention :

La sécurité de notre ville et de ses habitants, voilà un sujet qui me tient à cœur. Aujourd'hui, les pompiers nous alertent d'un problème préoccupant. Leur tonne-pompe présente des signes de vieillissement avancé, avec des dysfonctionnements

critiques. Face à cette situation, nous devons nous poser la question suivante : pouvons-nous laisser nos pompiers travailler avec un matériel dont la fiabilité est compromise. La sécurité de nos habitants mérite un équipement à la hauteur des défis actuels. Il en va de la responsabilité collective que nous avons envers nos citoyens.

Mme Alimi s'enquiert du coût des réparations sur l'année 2024.

M. da Silva revient sur l'électrification du parc pendant que le personnel administratif recherche la réponse à la question de Mme Alimi. Le véhicule n'est pas électrique, et la stratégie communale est de ne pas électrifier le parc automobile d'urgence. Afin de garantir une durée d'intervention optimale, il n'est pas opportun d'électrifier la flotte des pompiers et des sauveteurs auxiliaires, au contraire d'autres services dont les véhicules peuvent recharger la nuit. Concernant la préoccupation de Mme Munier, **M. da Silva** souhaite être clair sur le fait que ne pas acquérir ce tonne-pompe ne mettrait pas la population en danger à l'avenir. La volonté de l'état-major et du Conseil administratif n'est pas de mettre une telle pression sur le Conseil municipal. Il est possible de faire avec le véhicule actuel, mais au prix de coûts qui ne sont pas jugés pertinents au regard d'une offre qui permettrait des économies à terme.

Mme Raïola indique que le Centre-VL soutient la demande et donne lecture d'une brève intervention :

La compagnie des sapeurs-pompiers a un besoin urgent d'un tonne-pompe viable afin d'améliorer l'efficacité de ses interventions, et de garantir la sécurité de la population et de son équipe. Cet équipement est indispensable pour faire face aux incendies et autres situations d'urgence dans les meilleures conditions. L'acquisition de ce matériel représente un investissement essentiel justifiant pleinement la demande de ce crédit.

M. Knörr rappelle qu'un élément retenu pour l'acquisition du tonne-pompe en 2013 était le fait que ce véhicule pouvait servir de relai pour amener suffisamment de pression dans les colonnes d'eau afin de pouvoir intervenir dans les étages supérieurs des immeubles. **M. da Silva** confirme que le nouveau véhicule permettra d'effectuer cette opération, et que le modèle futur couvre toutes les tâches de l'actuel, il est même plus performant à bien des égards et n'implique certainement pas de perte opérationnelle. Concernant les coûts d'entretien, ils s'élèvent à un peu plus de CHF 10'000.- en 2024, dont une bonne partie sont à rapporter à ce véhicule. En plus de ces frais d'entretien réguliers, il faut ajouter les frais de réparation et d'acquisition d'un nouveau système de pompes de plusieurs dizaines de milliers de francs, dont l'installation n'est même pas garantie étant donné l'âge du véhicule.

M. Ventouras donne lecture d'une intervention au nom de l'Alternative :

Le bien-être de nos enfants et leurs parents thônésiens mérite effectivement un matériel adéquat pour pouvoir répondre aux problématiques sécuritaires de notre commune. Sans vouloir enflammer cet hémicycle [sic], je tenais d'abord à saluer le travail exceptionnel de notre service du feu, et la démarche du Conseil administratif pour trouver des solutions qui nous offriront un renouvellement qui nous permettra de nous projeter dans un futur de croissance démographique attendu dans notre commune.

Pour ces raisons, l'Alternative soutient ce projet et l'acquisition de ce tonne-pompe, et vous invite à voter oui.

Mme Mancini ne remet pas en question l'acquisition du tonne-pompe, et souhaite répondre à une inquiétude de M. Stark. Dans le domaine, les prestataires assurent souvent des entretiens et offrent des garanties pour éviter les soucis de suivi sur des achats tout de même considérables. La question se pose de savoir si le prestataire a fait un geste dans cette direction, par exemple une prise en charge en cas de souci. **M. da Silva** répond que les garanties du constructeur sont données. Le modèle est un véhicule d'exposition qui a à peine fait quelques kilomètres pour des présentations, pas un véhicule de courtoisie qui aurait servi à des remplacements ponctuels. Il est quasiment neuf, ce qui était déjà le cas du tonne-pompe précédent. L'un des bénéfices de passer par le même fournisseur est la garantie d'une complémentarité et d'un suivi adéquats.

À **M. Piguet** qui s'enquiert de savoir si le tonne-pompe a la pression nécessaire pour envoyer l'eau aux étages supérieurs des immeubles Apollo ou de la tour Opale, **M. da Silva** répond par l'affirmative en précisant ces critères basés sur les spécificités du territoire sont pris en compte par l'état-major lors du choix des modèles.

M. Knörr estime que le tonne-pompe est nécessaire à la compagnie, car de bons ouvriers ont besoin de bons outils, d'autant plus que ses responsabilités ont augmenté. La commune doit maintenir une flotte dans un état optimal.

M. Calame donne lecture de la délibération.

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 550'000.- pour
l'acquisition d'un Tonne-Pompe pour la compagnie
des sapeurs-pompiers de la Ville de Thônex

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le tonne-pompe MAN TGL 12.250 de la Compagnie des sapeurs-pompiers est en service depuis 2013 et que ce véhicule devrait pouvoir être remplacé par un nouveau véhicule plus performant et plus en phase avec les besoins actuels,
- Vu les problèmes techniques rencontrés par le tonne-pompe actuel tels que fuites récurrentes au niveau de la pompe, l'usure avancée de la boîte de vitesses et l'obsolescence technologique et mécanique,
- Vu les nouvelles exigences et normes à respecter afin d'être en conformité avec les normes suisses et européennes tant au niveau de la sécurité que de l'environnement,
- Vu l'offre reçue pour un véhicule TP AT 2400/100 Rosenbauer, véhicule de démonstration à un prix compétitif et dont les caractéristiques principales sont la puissance, l'autonomie prolongée, la sécurité renforcée ainsi que les capacités technologiques performantes en situation de sinistre,
- Vu la reprise du véhicule tonne-pompe MAN-TGL 12.250 proposée par Rosenbauer pour un montant de 75'000.-,

- Vu les coûts annuels induits par cette acquisition qui a été évaluée à CHF 97'375,-, montant qui comprend les charges d'amortissement, les frais d'entretien et les charges de financement de l'emprunt ;
- Vu l'exposé des motifs fourni par le service technique de la Ville de Thônex,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 550'000.- pour l'acquisition d'un nouveau véhicule TP AT 2400/100 Rosenbauer en remplacement du tonne-pompe MAN TGL 12.250 en service depuis 2013

2. D'accepter de revendre le camion tonne MAN TGL 12.250 à Rosenbauer dans le cadre de cette acquisition pour un montant de CHF 75'000.-

3. De comptabiliser la dépense et la recette dans le compte des investissements puis de la porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir la dépense nette de Fr. 475'000.- au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la ligne budgétaire 1500.330 dès la livraison du véhicule.

5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 afin de permettre l'acquisition de ce véhicule.

13. Proposition du Conseil administratif

Néant.

14. Questions écrites

Réponse à la question de M. Calame sur les plantes interdites

M. Kilcher donne lecture de la question et de la réponse [cf. annexes].

Nouvelle question écrite

M. Boux de Casson donne lecture d'une demande de soutien à un projet pilote d'habitat inclusif pour des jeunes adultes en situation d'handicap [cf. annexes].

15. Propositions individuelles

M. Calame s'adresse à M. Uehlinger pour signaler dans la mise à jour de cmnet le problème de la fermeture du programme lorsque l'écran de l'appareil utilisé s'éteint.

M. Stark rappelle que le restaurant du CSSM est fermé depuis bientôt une année, et qu'un preneur n'a pas été trouvé. Il souhaite que le Conseiller administratif en charge, M. Kilcher, ainsi que la commission du CSSM, se penchent sur la question afin de trouver une solution. La proposition de **M. Stark** est que l'éventuel locataire paie les charges la première année, et bénéficie d'un loyer faible afin de pouvoir démarrer. En effet, il ne sera pas évident de relancer l'affaire après une fermeture prolongée, en plus du nettoyage à faire pour rendre l'établissement fonctionnel.

M. Uehlinger revient sur cmnet et précise que la nouvelle version vient d'être introduite, ce qui explique peut-être certains dysfonctionnements. Il a lui-même pu l'utiliser sans problèmes, et annonce qu'une formation sera donnée par le SIACG le 17 juin pour la nouvelle législature.

À **M. Üregen** qui s'enquiert de savoir pourquoi la salle des Fêtes refuse les demandes de fêtes de mariage, **M. da Silva** répond premièrement que la salle des Fêtes interdit dans son règlement toute célébration religieuse, ce qui comprend la plupart des célébrations de mariages. Deuxièmement, les mariages sont strictement cadrés par la loi et doivent être célébrés dans des salles validées par l'état civil, au nombre d'une par commune. Thônex a d'ailleurs procédé au réaménagement de l'ancienne salle du Conseil municipal en début de législature, pour en faire une salle de mariage digne de ce nom, avec une capacité d'accueil d'une soixantaine de personnes pour les mariages civils, et avec la possibilité de poursuivre les festivités dans la salle Louis-Valencien, en location.

M. Üregen contre-argumente qu'une fête de mariage n'est pas forcément religieuse, et que les autres communes permettent ces fêtes. **M. da Silva** réplique qu'aujourd'hui, la salle des Fêtes n'est pas louée par des privés, mais des associations, et ne peut donc pas être privatisée pour un particulier. La célébration d'un banquet de mariage ne pourrait pas se faire dans la salle des Fêtes en soi, mais dans une de ses annexes.

16. Divers

M. da Silva profite du moment pour faire une mention honorable d'une personne présente ce soir, et qui assiste à son dernier Conseil municipal. M. Claude-Alain Poncioni œuvre bien souvent dans l'ombre pour que tout fonctionne correctement. Après 40 années au service de la commune, sa loyauté et son application sont incontestables, mais c'est surtout sa passion pour la commune qui le place dans une catégorie rare.

Une acclamation est donnée en l'honneur de M. Poncioni.

Mme Mancini rappelle que deux motions ont été renvoyées en commission lors du dernier Conseil municipal, et s'enquiert de leur stade de traitement.

M. da Silva répond qu'elles sont encore en traitement au sein de l'administration. Il était souhaité de faire converger les souhaits des motionnaires avec les demandes du Conseil des habitants et les travaux menés par l'administration. Un sondage est notamment en cours, et il n'est pas encore possible de comparer les trois sources de demandes afin de traiter de façon qualitative le sujet. **Le Président** rappelle que le Bureau vérifie systématiquement que le délai de traitement des motions de six mois soit respecté.

Mme Munier revient sur la condamnation du directeur technique du club de foot du Chênois publiée il y a quelques semaines, pour des actes d'ordre sexuel sur mineurs. Elle souhaite savoir quelles mesures ont été prises par rapport à cette situation.

M. Kilcher confirme que l'article a sûrement été lu par nombre de personnes concernées, notamment des parents. Le bureau du Conseil intercommunal a discuté de la stratégie à suivre, dans la mesure où la personne condamnée en première instance tient à faire appel. En parallèle de cette prise de position à prendre, le versement de subventions au club en tant qu'institution pédagogique doit être considéré. Les conclusions du bureau ont été présentées au Conseil intercommunal, et ont débouché sur l'invitation au président du club de football à se présenter face à une délégation du bureau pour qu'il prenne ses responsabilités et se positionne sur la stratégie que le club de football souhaite suivre. Le bureau du Conseil intercommunal a décidé qu'il attendait du président du CS Chênois une politique claire d'éloignement de la personne concernée loin des terrains de foot, et à un confinement de son rôle à un travail administratif, sans contact avec les enfants. Le bureau a également exigé que ces mesures devaient être formalisées avant tout versement de la subvention pour l'année 2025. Cette information a été transmise au Conseil intercommunal ainsi qu'au président du club. La commune est ainsi en phase d'attente de formalisation d'un plan d'éloignement de la personne. À ce stade, cette dernière fait recours face à la décision de condamnation en première instance, la situation est donc dans une zone grise. **M. Kilcher** espère que la prochaine législature aura aussi à cœur d'empêcher les versements tant que la présidence du CS Chênois n'aura pas démontré les mesures d'éloignement demandées par le bureau.

Le Président rappelle la traditionnelle fournée du Four à pain ce samedi, et profite de l'occasion pour saluer la présence du président de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h07.